



RÉUNION GÉNÉRALE

DATE: Le mercredi 25 novembre 2020

ENDROIT: Visioconférence

« Zoom »

HEURE: 18 h 30

PROCÈS-VERBAL # 44

1.2. Présences et Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 30. M. Jean-Pierre Ouellet, président du conseil, souhaite la bienvenue à tous. M. Ouellet demande aux gens de prendre quelques minutes afin de prendre connaissance du document concernant les réunions publiques par visioconférence – Documents d'informations destinés au public.

Membres présents (36 rue Court)

OUELLET, Jean-Pierre, président
CHOUINARD, Louis
LEVESQUE, Roger, vice-président

Maire de la Communauté de Haut-Madawaska
Maire de Lac Baker
Maire de Sainte-Anne de Madawaska

Membres présents

Visioconférence - Zoom

ROY, Paul
LESVESQUE, Marcel
LEBLOND, Michel
SOMERS, Nicole
ST-AMAND, Carmel
DESCHÊNES, Marcel
ROUSSEL, France
LEVESQUE, Josée
BOSSÉ, Jules

Représentant de DSL
Maire de la Communauté rurale de Saint-André
Maire de Rivière-Verte
Mairesse de Saint-Quentin
Maire de Saint-Léonard
Maire de Grand-Sault
Maire de Drummond
Représentante de DSL
Représentant de DSL

Membres absents

SIMARD, Cyrille
MARTEL, Alain

Maire d'Edmundston
Représentant de DSL

Personnels présents (36 rue Court)

MAAREF, Alaa
THIBODEAU, Johanne
BELLEFLEUR, Lise
PRADO, Adrian
BOUCHARD, Julien

Coordonnateur à la géomatique
Directrice des finances
Adjointe à la direction
Analyste du territoire – Recherche de développement durable
Inspecteur en chef des constructions

Personnels présents

Visioconférence - Zoom

DUFOUR, Catherine
CASTONGUAY, Marie-Eve
COUTURIER, Scott

Directrice de la planification du service d'urbanisme
Directrice générale par intérim
Superviseur technique

Personnel absent

PICARD, François

Directeur général

Invité

LEVESQUE, Tom

Coordonnateur régional de la gestion des urgences, Région 1

MARTIN, Sylvie

Adjointe administrative, Services locaux d'Edmundston

BOUCHARD, Jean-Pierre Sgt

Officier des opérations pour le détachement de Saint-Léonard

Sous-officier des opérations du CSRNO et CSR12 par intérim

SHEPARD, Mylène

Analyste de la planification du District de l'Ouest / GRC

BÉRUBÉ, Francis

Agent de développement, CDR Acadie

Média

THÉRIAULT, Christine

Info Weekend

3. Divulgence d'intérêt

Aucun conflit n'a été déclaré.

4. Approbation de l'ordre du jour

Résolution no 1

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de M. Carmel St-Amand et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que l'ordre du jour de la réunion générale du 25 novembre 2020 soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 30 septembre 2020 pour approbation

Un membre s'interroge sur le fait qu'il est inscrit au procès-verbal que seules les membres faisant partie de l'aménagement local recevront le service des lieux inesthétiques. M. Ouellet précise que selon la formule du calcul utilisé par la province, l'exécution des arrêtés / lieux inesthétiques relève du service de l'aménagement local, donc seuls les membres qui participent à ce service seront éligibles à recevoir l'exécution des lieux inesthétiques.

Il est demandé par les membres de recevoir les sections des procès-verbaux où les lieux inesthétiques étaient en sujet de discussion.

Madame Catherine Dufour précise que le dossier de l'exécution des arrêtés / Lieux inesthétiques est un dossier à l'étude pour 2021 il est un trop tard pour l'année 2020, étant donné l'adoption des budgets. En 2021 la CSRNO pourra étudier le dossier avec les personnes clés et déterminer un mode de financement.

Résolution no 2

Suite à une motion dûment proposée par M. Louis Chouinard, appuyée de M. Jules Bossé et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 30 septembre 2020.

ADOPTÉE

6. Procès-verbal de la réunion générale du 30 septembre 2020 pour approbation

Résolution no 3

Suite à une motion dûment proposée par M. Roger Levesque, appuyée de Mme Nicole Somers et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion générale du 30 septembre 2020.

ADOPTÉE

7. Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 12 novembre 2020 pour approbation

Une correction au niveau de la numérotation devra être apportée comme suit :

- 3. Lieux inesthétiques**
- 4. Dépenses encourues en raison de la Covid-19**

Au lieu de :

- 3. Lieux inesthétiques**
- 3. Dépenses encourues en raison de la Covid-19**

Un membre questionne la proposition que la CSRNO a reçue de la firme Maritime Enforcement. Mme Marie-Eve précise que suite à une rencontre avec les directeurs généraux des autres CSR de la province, la CSR de Kent utilise les services de la firme en question. En utilisant le modèle du projet pilote établie par la CSR de Kent, comme première étape, Mme Castonguay a fait appel à la firme afin de faire une présentation aux employés et aux membres de l'aménagement local de leurs services offerts. En 2021, la CSRNO étudiera le dossier afin de déterminer s'il est possible d'avoir un modèle financier viable pour inclure les membres ne faisant pas partie du local, mais désirant le service d'exécution des arrêtés / lieux inesthétiques.

Il est précisé par un membre que l'adoption du procès-verbal doit être faite. Par contre, si des explications supplémentaires sont nécessaires, la CSRNO devra avoir une autre réunion à ce sujet.

Résolution no 4

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de M. Jules Bossé et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 12 novembre 2020.

ADOPTÉE

8. Affaires découlant des procès-verbaux

Aucune

9. Mise à jour : Avancement des projets du secteur des déchets solides par M. Scott Couturier

M. Couturier fait une courte mise à jour de l'avancement de la construction du centre de transbordement. En janvier et février, la conception officielle fut effectuée en collaboration avec la firme Roy Consultant. Au début avril il y eut une période de soumission, le plus bas soumissionnaire choisi fut Transit Construction . Des travaux de l'expansion du réseau électrique avec Énergie NB Power furent nécessaires avant le début de la construction.

La construction du centre de transbordement débute en juin. Étant donné l'avancement des travaux, l'entrepreneur prévoit finir les travaux en décembre 2020.

Un autre dossier en cour que la CSRNO a entrepris avec la firme Roy Consultant est la conception de la cellule #10. Au début de l'année 2021, la CSRNO entamera, avec des appels d'offres, la construction de celle-ci.

10. Mise à jour : Atelier des copains par M. Francis Bérubé

Un compte rendu du cheminement de l'Atelier des Copains est fait par M. Bérubé.

M. Bérubé tient à remercier la CSRNO pour la confiance accordée à l'Atelier. L'Atelier des Copains est fier de faire partie du programme de recyclage de la CSR Nord-Ouest.

Depuis les premières rencontres en août 2019 et jusqu'à présent voici ce que l'Atelier a accompli :

- L'embauche de la moitié des employés actuels, qui sont passés de 8 à 16 employés.
- Amélioré les conditions de travail par de meilleurs salaires et assurances collectives.
- Doubé la capacité de tri de L'Atelier dès la fin octobre 2019.
- Commencé à recevoir les matières recyclables de l'ensemble des Villes, Villages et Communautés rurales dès janvier 2020.
- Été confronté à la covid-19 et la suspension des opérations pendant près de 3 mois et demi.
- Optimisé la ligne de tri par des modifications d'infrastructures et d'équipements.
- L'ajout de nouveaux équipements
- Fais l'acquisition d'un nouveau camion de collecte commerciale répondant mieux aux besoins de L'Atelier.
- Commencé à recevoir les matières recyclables des citoyens des DSL du Nord-Ouest depuis la mi-octobre 2020.
- Remboursé près de la moitié de la subvention que vous aviez fournie au début du projet.

Le 17 novembre dernier, M. Bérubé fut demandé par le conseil d'administration de L'Atelier des Copains de prolonger son contrat de consultant pour une période qui pourrait aller jusqu'à juin 2021 à raison d'un minimum de 10 heures par mois afin d'assurer les changements à venir avec le nouveau centre de transbordement, de faciliter la fin d'année fiscale ainsi que de compléter la formation avec la nouvelle directrice des opérations de l'Atelier des Copains.

Voici quelques questions de la part des membres :

- Quelles seront les conséquences engendrées si une municipalité décide de procéder avec une collecte de recyclage aux deux semaines au lieu de trois semaines? Selon M. Bérubé il serait idéal de faire la collecte de recyclage aux deux semaines afin de régulariser le tonnage des matières que le centre de transbordement ainsi que l'Atelier des Copains reçoivent.
- Est-ce qu'il y a un marché pour la collecte de tôle/fer et des contenants en verre? Présentement la problématique avec les produits en verre est au niveau du camion, car la verre casse lorsqu'elle est compressée avec les autres produits recyclables. M. Bérubé propose que ce soit les municipalités qui fassent la collecte de métaux, car les équipements à l'Atelier des Copains ne sont pas adaptés pour ce genre de chose.

11. Révision : Entente d'aide mutuelle lors d'une urgence

Une mise à jour au niveau de l'entente a été demandée par quelques municipalités. Madame Marie-Eve avise que suite à la Covid-19, l'adoption et la signature de l'entente d'aide mutuelle lors d'une urgence sera remise ultérieurement. Étant donné que beaucoup de changements sont apportés quotidiennement face à la pandémie, l'entente d'aide mutuelle sera aussi sûrement modifiée? Les municipalités devront apporter les modifications nécessaires au sein de leur conseil municipal respectif.

12. Rapport de correspondance

Résolution no 5

Suite à une motion dûment proposée par M. Louis Chouinard, appuyée de Mme Nicole Somers et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que le rapport de correspondance soit accepté.

ADOPTÉE

13. Dépenses encourues en raison de la Covid-19

Suite à la lettre du 30 octobre dernier que chacune municipalité a reçue faisant référence à l'annonce du gouvernement du Nouveau-Brunswick au niveau de la possibilité de réclamer un remboursement des dépenses encourues dû à la Covid-19. La CSRNO s'est informée auprès de M. Scott Lloy, directeur du financement communautaire et celui-ci confirme qu'il est possible que la CSRNO puisse facturer les municipalités pour les dépenses liées à la Covid-19. En ce qui a trait aux factures encourues dû à la Covid-19 le montant préliminaire s'élève à 23,655.02\$.

Madame Johanne Thibodeau avise que le calcul des factures fut effectué en deux scénarios possibles. Le premier est que la CSRNO facture chacune des municipalités d'un montant qui totalise un certain nombre de factures. Le deuxième scénario est que la CSRNO facture seulement les quatre municipalités ayant l'assiette fiscale la plus élevée.

Étant donné que certains membres ont déjà fait leur réclamation auprès de la province, il est demandé à ce que la CSRNO vérifie s'il est possible qu'une deuxième demande ou qu'un amendement à la demande initiale soit fait.

Il est aussi possible à la CSRNO de facturer chacune des municipalités pour le crédit reçu du secteur des déchets solides pour les mois d'avril à juin 2020. Par contre, il sera difficile de le faire ainsi, car certaines municipalités n'ont pas l'intention de procéder avec la demande d'aide financière.

Dans le but d'apporter des éclaircissements sur le sujet, une demande a été faite auprès de Mme Marie-Eve pour qu'elle effectue des appels avec les DG de chacune des municipalités.

14. État des résultats au 31 octobre 2020 pour approbation

La directrice des finances, madame Johanne Thibodeau, fait la lecture des états financiers.

Résolution no 6

Suite à une motion dûment proposée par M Louis Chouinard, appuyée de M France Roussel et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le rapport de l'état des résultats au 31 octobre 2020, tel que présenté par la directrice des finances, Mme Johanne Thibodeau.

ADOPTÉE

15. Résolutions : Pour le service d'aménagement pour approbation

Résolution no 7

Suite à une motion dûment proposée par M. Michel Leblond, appuyée de M. Jules Bossé et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que

Pour le secteur de l'aménagement :

- Que la CSRNO autorise un virement de fonds pour le remboursement de permis aux municipalités et DSL pour les mois de juillet à septembre 2020. Le montant du virement de fonds se chiffre à 2717.46\$ du compte 29434 ES-2 au compte courant de la CSRNO, folio 29434 EOP. L'écart entre le total des remboursements de 23 386.41\$ et le virement de fonds du compte bancaire de 2717.46\$ est dû au fait que plusieurs paiements sont reçus par carte de crédit et/ou débit qui sont déposés directement dans le compte courant de la CSRNO. Ce transfert fut approuvé le 7 octobre 2020 par deux signataires, soit M. Jean-Pierre Ouellet et Mme Marie-Eve Castonguay par internet via Accès-D de Uni Coopération Financière.
- Que la CSRNO autorise le remboursement de permis aux municipalités et DSL pour les mois de juillet à septembre 2020, aux montants suivants :

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| ○ Lac Baker | 3 335.95 \$ |
| ○ Rivière-Verte | 154.00 \$ |
| ○ Communauté de Haut Madawaska | 3 106.86 \$ |
| ○ Ste-Anne-de-Madawaska | 655.60 \$ |
| ○ Saint-Quentin | 5 074.00 \$ |
| ○ DSL | <u>11 060.00 \$</u> |
| | <u>23 386.41\$</u> |

- Que la CSRNO autorise le remboursement d'un montant de 40.00\$ chargé en trop sur le permis # 15748 à Mme Mona Lebel. Nous lui avons chargé 5.00\$ du 1 000.00\$ de valeur du permis de construction tandis que nous aurions dû lui charger 4.00\$ du 1 000.00\$ de valeur du permis de construction.
Le permis est le # 15748 et le reçu est le # 7978 et Mme Lebel avait payé sa demande de permis au montant de 225.00\$ le 11 août par carte de crédit MasterCard.
Nous lui avons remboursé la portion chargée en trop le 11 août 2020 via le chèque # 10071 au montant de 40.00\$. Le montant en question ne sera donc pas remis à la municipalité de Saint-Quentin lors du remboursement de permis de juillet à septembre.

ADOPTÉE

À 20h15 Madame Nicole Somers ainsi que Messieurs Marcel Deschênes et France Roussel demandent de quitter la réunion en raison d'autre réunion et engagements.

À 20h25 Monsieur Marcel Levesque quitte aussi la réunion.

16. Présentation – Rapport trimestriel de la GRC par Sgt Jean-Pierre Bouchard

Le Sergeant Jean-Pierre Bouchard est le sous-officier des opérations pour Saint-Léonard ainsi que le sous-officier - Conseiller de District par intérim de la région 1 et 12. Sgt Bouchard connaît bien la région avec 12 ans d'expérience. Aussitôt terminé, le rapport trimestriel de la GRC est disponible aux membres du conseil d'administration pour consultation. Sgt Bouchard présente Madame Mylène Shepard, analyste de la planification du District de l'Ouest. Étant donné que les membres ont déjà reçu la documentation Sgt fera un survol du rapport trimestriel. Entre autres à la page 5 du rapport nous pouvons remarquer le nombre d'appels reçus par détachement ainsi que les dix incidents les plus courants. Aux pages 8 et 9 sont les statistiques en graphiques qui démontrent différents incidents survenus. Dans ce rapport les statistiques sont séparées par détachement dont celui de Saint-Léonard et celui du bureau satellite de Clair. M. Bouchard précise que la GRC a un certain nombre de ressources pour la CSRNO au complet et non pas par municipalité distincte.

M. Jules Bossé mentionne que dans le DSL de Saint-Jacques les frais reliés au service de la GRC ont augmenté considérablement. Il demande à savoir si le barrage à la frontière de Saint-Jacques en est la cause? Sgt Bouchard précise que ce n'est pas la GRC qui détermine les coûts. Il informe que pour recevoir la bonne information qu'il faut communiquer directement avec le Ministère de la Sécurité publique. La personne-ressource aux finances est Madame Lindsay Clifford. M. Jules Bossé demande à M. Ouellet de vérifier auprès de madame Clifford pour les coûts facturés en lien avec la GRC.

M. Carmel St-Amand mentionne que la ville de Saint-Léonard reçoit beaucoup de plaintes concernant les véhicules hors route. Que ce soit en raison de la vitesse, absence du port de casque de sécurité, absence de plaque d'immatriculation, au non-respect des arrêts, se promener tard le soir, etc... Quelle est la solution pour remédier à ce problème? Sgt Bouchard mentionne qu'en premier lieu il est important d'encourager les citoyens à communiquer avec la GRC / Police ou même Crime Stoppers. En ce qui a trait au véhicule, si ce problème persiste à des endroits ou moments spécifiques il est plus facile de mettre en place les personnes-ressources afin de faire un suivi de surveillance. Un communiqué de presse de la part de la GRC peut alors être publié. Par contre, en ce à trait aux VTT, en 2008 la province a mis en place leur propre unité de renforcement. Cette unité a le mandat primaire d'agir et de renforcer les lois sur les véhicules tout terrain.

Par contre, il est aussi important d'en avertir la GRC parce que si la problématique n'est pas traitée, ce problème peut persister en infraction au Code de la route et possiblement au code de conduite criminelle.

M. Jean-Pierre Ouellet prend quelques minutes pour introduire M. Maaref à la discussion. M. Alaa Maaref, coordonnateur géomatique à la CSRNO, a développé un outil qui est en mesure de distribuer chaque plainte / infractions à la municipalité concernée. Il demande s'il est possible de recevoir les statistiques du rapport trimestriel séparées par différents territoires afin de voir chaque municipalité et DSL? Sgt Bouchard mentionne que le rapport peut certainement être modifié au besoin de la CSR. Il précise que Mme Mylène Shepard qui est responsable de produire ce rapport sera en mesure de mieux répondre à la question. Madame Shepard ajoute qu'il est définitivement possible de produire ces données par contre qu'étant donné la grandeur de leur territoire, il serait presque impossible de le produire de cette façon avec les ressources qu'ils ont présentement. Peut-être pour une raison particulière il serait possible de le faire par contre de façon trimestrielle il serait impossible de fournir l'information. Par contre, Madame Shepard fera part de cette demande à l'équipe divisionnaire pour évaluation.

Madame Marie-Eve mentionne qu'étant donné le côté plus technique de la discussion qu'une rencontre entre Sgt Bouchard et M. Maaref serait préférable afin d'en discuter davantage.

Madame Mylène Shepard informe que la GRC effectue chaque année une consultation communautaire, l'an dernier cette consultation fut effectuée sous forme de questionnaire. Les priorités ressorties ont été la visibilité policière, la sécurité routière et trafic de drogue / crime organisé. Les réponses et commentaires de ce soir serviront à la production du plan de performance annuel (APP) pour l'année 2021-2022.

Suite au sondage / discussions, Mme Shepard remercie les membres des commentaires et points de vue. De cette discussion Mme Shepard conclue que les 3 priorités seront la sécurité routière / vitesse, les drogues et la prévention des drogues et alcools auprès des jeunes.

17. **Autres affaires**

La prochaine réunion générale du conseil d'administration de la CSRNO sera le mercredi 27 janvier 2021.

18. **Ajournement**

Résolution no 8

Suite à une motion dûment proposée par M. Louis Chouinard et adoptée à l'unanimité, il fut

RÉSOLU D'ajourner la réunion à 21 h 20.

ADOPTÉE

.....
JEAN-PIERRE OUELLET
Président

.....
ROGER LEVESQUE
Vice-Président

.....
LISE BELLEFLEUR
Secrétaire de séance